



Le Sainte-Maure

Flash info

Directeur de publication : Michel Champigny, rédacteurs en chef : C. Vachedor, conception, rédaction : Caroline Auzanneau

N° 3 - MI-NOVEMBRE 2014

ET SI VOUS PASSIEZ UN MOMENT DANS LE VILLAGE DU PERE NOEL ?

Les 6 et 7 décembre, le village de Noël illuminera le centre-ville quelques jours avant les fêtes. L'association des commerçants et les artisans présents sous les chalets vous proposeront de nombreuses idées cadeaux. Le Père Noël fera une apparition sans doute

très attendue à l'heure du goûter.

L'inévitable vin chaud s'impose ! A déguster avec des mouffes, bien sûr !

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération.

Programme complet sur le site Internet de la ville : www.sainte-maure-de-touraine.fr



DEMARCHAGE A DOMICILE : ATTENTION !

Ne vous laissez pas abuser par des personnes proposant des services à domicile !

Récemment, nous avons été informés que des personnes se présentent pour vendre des calendriers en indiquant

venir de la mairie de Sainte-Maure-de-Touraine ; la mairie ne fait jamais de vente à domicile.

En cas de doute, contactez la gendarmerie.

DECHETS RECYCLABLES : RAPPEL

Dans les sacs jaunes on peut mettre :

- les flacons, bidons et bouteilles en plastique avec leurs bouchons,
- les emballages métalliques,
- les briques alimentaires (lait, jus de fruit, soupe, crème).
- les cartons : de lessives, de céréales, de biscuit, de colis, d'emballage pas les pots de yaourt.

Dans les sacs jaunes on ne doit pas mettre :

- de papier (catalogues, revues, journaux).
- de pots de yaourt.

Par respect pour le travail du personnel du Smictom, il est important de veiller à bien trier.

Rappel : la déchèterie de Noyant est ouverte du mercredi au samedi de 14h à 19h et le lundi matin.

SOUTENONS NOTRE MISS !

Emilie Chotin, une jeune Sainte-Maurienne, a été élue « Miss Prestige Touraine » en mai. Le 23 novembre, elle se présentera à l'élection « Miss Prestige Val de Loire », qui se déroulera à Selles-sur-Cher. La municipalité et d'autres partenaires (garage Peugeot, Intermarché, ambulances Champigny, transports Dodin, Graffic FM) la soutiennent dans cette aventure.

Le 14 novembre, une présentation de notre candidate a eu lieu au garage Peugeot en présence de nombreuses personnalités régionales.

Vendredi 21 novembre vous pourrez rencontrer Emilie à Intermarché pour une journée d'animation.

Dimanche 23 novembre, les transports Dodin Voyage mettent à disposition un autocar en partance pour Selles-sur-Cher, gracieusement. Départ des Passerelles à 13h. Si vous souhaitez faire partie du voyage, contactez Claire Vachedor au 06 79 39 30 81.

La Miss Prestige Val de Loire sera élue par le public présent, alors venez nombreux pour soutenir Emilie !



Tournez SVP

NOUVEAU LIEU POUR LA MAISON DES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITE

En juin 2014, l'équipe majoritaire a engagé une discussion avec la communauté de communes de Sainte-Maure-de-Touraine (CCSMT) sur la réalisation de la Maison des Associations de Solidarité que l'ancienne municipalité voulait situer sur le site de « Bel Air », sur une partie du bâtiment de l'abattoir. Ce site devait héberger la Croix Rouge, les Restos du Cœur et l'Ami de pain. Aujourd'hui, le maire de Sainte-Maure-de-Touraine précise que ce site a été abandonné du fait des coûts trop importants pour la réhabilitation de cet ancien bâtiment avec notamment la nécessité d'un désamiantage,

traitement de la toiture et de l'éloignement du centre ville. Un nouveau site (l'ancien bâtiment de la Poste appartenant à la commune) est désormais pressenti. Un espace de 330 m² avec un parking à l'intérieur, en plein cœur de ville permettrait d'héberger ces trois structures. Ce choix pertinent apporterait de fait des avantages sur le plan économique et fonctionnel. La commission communautaire a présenté ce projet le 14 octobre 2014, la CCSMT a émis un avis favorable sur la maîtrise d'œuvre le 27 octobre 2014 dans l'attente du changement des statuts.

ABRIS DE JARDIN DE MOINS DE 20 M² : EXONERATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT



Le 2 octobre 2014, considérant que la Taxe d'Aménagement occasionne une contribution élevée

et disproportionnée par rapport à l'importance de ces constructions, le conseil municipal de Sainte-Maure-de-Touraine a décidé d'en exonérer les abris de jardin soumis à déclaration préalable, comme le permet la loi de Finances n° 2013-1278 du 29 décembre 2013, par son article 90.

EDIFICATION D'UNE CLOTURE ? DEMOLITION ? > DECLARATION EN MAIRIE !

Dans le cadre de la révision du PLU en 2013 et conformément à la réforme relative aux autorisations, d'urbanisme introduite par l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005, le conseil municipal de Sainte-Maure-de-Touraine a décidé le 19 avril 2013 de soumettre tous les projets de clôture à déclaration préalable et

tous projets de démolition à permis de démolir. En effet, l'article R421-12 code de l'Urbanisme dispose que « doit être précédée d'une déclaration préalable l'édification d'une clôture située dans une commune où le conseil municipal a décidé de soumettre les clôtures à déclaration ».

PROJETS DE LOGEMENTS SOCIAUX

La Société Touraine Logement a présenté à la municipalité un projet de construction comprenant 9 logements individuels locatifs sociaux le long de la **route des Archambaults**, sur une emprise foncière d'environ 2 600 m². La ville est aujourd'hui propriétaire de cette parcelle et sa division par un géomètre est nécessaire avant toute mise en œuvre du projet. La cession à la Société Touraine Logement de la partie de la parcelle concernée après division permettrait donc de soutenir la réalisation de ce

programme de logements sociaux et de répondre aux besoins du programme local de l'habitat.

La commune a prévu de réhabiliter l'immeuble sis **32 rue du Docteur Patry** pour y faire 3 logements sociaux. Le plan de financement prévoit un certain nombre de subventions mais aussi un emprunt. Le début des travaux est prévu pour novembre 2014, la livraison du chantier pour le mois de septembre 2015. Nous nous excusons des nuisances occasionnées pendant la période de réhabilitation.

LE POINT SUR LA GUINGUETTE



Afin de répondre aux inquiétudes de certains concernant l'impact sonore de la guinguette,

installée route de Sepmes, nous vous informons que l'étude de l'impact sonore réalisée le 20 octobre 2014 répond aux normes réglementaires. Cette étude peut être consultée en mairie.

AGENDA

Novembre

- 19 : récompenses (concours des maisons fleuries)
- 20 : séance de vaccination
- 21 : soirée vins nouveaux
- 23, 23 : concerts de S^c-Cécile
- 24 > 30 : semaine européenne de réduction des déchets
- 29 : choucroute du FCS2M
- 30 : déjeuner dansant AELCSL

Décembre

- 6, 7 : village de Noël
 - 7 : rando du Téléthon
 - 11 : conseil municipal
 - 17 : « Autour du Père Noël » à la bibliothèque
 - 30 : collecte de sang
- ### Janvier
- 9 : vœux du maire
 - 05/11 > 31/01 : exposition à la maison du patrimoine « Sainte-Maure-de-Touraine, terre de vignes »



Retrouvez toute l'actualité de la ville :

l'agenda des manifestations,
les comptes-rendus des conseils municipaux,
la programmation ciné... sur le site Internet :

www.sainte-maure-de-touraine.fr

Et inscrivez-vous aux lettres d'information !